



Passeport non rendu par mon ex compagne

Par **steph**, le 10/06/2009 à 17:18

Bonjour,
Séparé de mon ex compagne, il me reste des affaires dans notre maison qu'elle habite désormais seule.
Comme le climat entre nous est devenu très conflictuel (plaintes au pénal, saisie du JA et JAF,...), mon ex compagne a mis soit disant toutes mes affaires dans le garage où elles pourrissent. Or concernant l'indivision du bien immobilier en cours au TGI, elle continue à jouir de biens mobiliers achetés en commun. C'est la raison pour laquelle je refuse de prendre le reste de mes affaires car toutes n'y sont pas.
Dans une partie des biens personnels qu'elle a isolé dans le garage, se trouve mon passeport.
La maison étant toujours à mon nom, j'ai le droit de rentrer chez moi malgré le risque de plainte hors je n'ai plus les clefs du garage.
Comment puis je récupérer mon passeport, sachant qu'il s'agit d'une pièce administrative dont elle ne peut me refuser l'envoi?
Pas de réponse au courrier envoyé en recommandé, est il possible d'entamer une procédure devant la juridiction compétente pour cela?
Merci pour vos réponses

Par **Patricia**, le 10/06/2009 à 17:57

Bonsoir steph,
Elle est complètement dans ses torts à ne pas vouloir vous restituer vos affaires personnelles. La mésentente est une chose mais la faire payer par la malhonnêteté est très mesquin. Bref...
Ce qui est ennuyeux pour votre passeport, est que votre mairie ou préfecture vous demandera la restitution de celui-ci pour son renouvellement.
Comme vous ne l'avez pas (à aujourd'hui...) OU vous devrez lui fournir une déclaration de vol de votre commissariat OU une déclaration de perte établie en mairie ou préfecture lors du dépôt de votre nouvelle demande.
N'étant concerné par ni l'une ni l'autre de ces 2 raisons, qui seraient fausses déclarations...
Je vous suggère d'envoyer une LR/AR à votre ex compagne pour la prévenir que si elle ne vous rend pas TOUTES vos

affaires personnelles (avec une date butoir) , vous irez déposer plainte à la gendarmerie. rnAu moins pour qu'elle vous rende votre passeport.rnrnP.S. : Je vais faire appel à ma collègue Laure. Spécialisée en Droit civil et familial, elle vous donnera peut-être un complément de réponse.rnrnBonne soirée.

Par **Marion2**, le **10/06/2009** à **18:33**

Bonsoir steph,rnrnVotre ex-compagne n'a absolument pas le droit de garder vos affaires personnelles, encore moins votre passeport.rnrnDans la mesure où votre lettre recommandée n'a jamais eu de réponse (j'espère que vous en avez gardé une copie) je vous conseille vivement de vous rendre au plus tôt à la Gendarmerie et de déposer une plainte contre votre ex-compagne ou tout du moins une main-courante, ce qui permettra à la Gendarmerie de la convoquer. rnrnrnrnLe problème est de savoir si elle ne va pas nier le fait d'être en possession de votre passeport...rnrnAvez-vous un avocat ? Si oui, demandez-lui également qu'il intervienne auprès d'elle.rnrnNous restons à votre dispositon.rnrnBon courage.